

de Schoulbuet

Informationsblat vun der Gemeng Stengefort



COMMUNE DE
STEINFORT



Sommaire

Nouveautés	P 1
Titulaires de classes	P 2
Transport scolaire	P 3
Informations utiles	P 4-5
Horaires de classes	P 6
Répartition des élèves	P 8

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Cycle I - Précoce

STEINFORT 39 01 14
Fax: 39 01 14
15, rue de Hobscheid L- 8422

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47
7, rue du Parc L- 8380

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT 39 87 57
rue du Cimetière L- 8413

STEINFORT (centre sportif) 39 01 34 50
7a, rue de Hagen L- 8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46
7, rue du Parc L- 8380

HAGEN 39 60 61
rue de l'École L- 8367

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT
rue de l'École L- 8420 primaire: 39 85 92
complémentaire: 39 85 08
Fax 39 58 08

KLEINBETTINGEN
rue de la Gare L- 8380 39 92 70
Fax 39 56 54

HAGEN
rue de l'École L- 8367 39 85 93
Fax 26 30 59 93

Autres

Hall Sportif 39 01 34 - 40

Piscine 39 01 34 - 1

Maison Relais
STEINFORT 621 24 84 79
7a, rue de Hagen L-8421

Maison Relais
KLEINBETTINGEN 621 24 70 32
7, rue du Parc L-8380

Inspectorat

Madame SIMON-PIRSCH Nicole, Inspectrice
Bureau régional Centre
Annexe de Betrange
17A, rte de Longwy Tel: 26 44 62 20
L-8080 Bertrange Fax: 26 44 62 21

L'école sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: primaire.steinfort@ecole.lu



L'organisation de la nouvelle école fondamentale

Dans son Assemblée Générale du 7 mai 2009, le personnel enseignant de l'enseignement fondamental de la Commune de Steinfort a élu en présence du Collège des Bourgmestre et Echevins ses représentants au nouveau **Comité d'Ecole**.

Les membres du Comité d'Ecole:

(élus par et parmi les membres du personnel de l'école)

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

DIEDERICH Marie-Jeanne

Représentant de Hagen

GOELFF Alphonse

Représentant de Steinfort

LANG Caroline

Représentant de Steinfort

ROLLIN Nathalie

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans.

Le Comité d'Ecole est l'organe nouvellement créé appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'Ecole est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'Ecole fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.

Comme par le passé, le titulaire de classe et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves resteront les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Enseignants chargés de différentes missions:

Délégués à la Commission scolaire:

GOELFF Alphonse et KOHNEN Christian

Délégué à la Commission sportive:

BECHET Raphaël

Délégués à la sécurité dans les Ecoles:

ROLLIN Nathalie et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:

RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:

KOHNEN Christian et ROLLINGER Jean-Paul

Coordinateurs de cycles:

(assurant la coopération entre les membres des équipes pédagogiques)

cycle I	WEYDERT-SCHOLER Monique
cycle II	ROLLIN Nathalie
cycle III	BACKES Josette
cycle IV	alternance trimestrielle

A l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2009» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2009/2010.

À partir de la rentrée scolaire de septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, seront organisées **en 4 cycles d'apprentissage**. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Pour les parents n'ayant pas pu profiter des réunions d'information régionales organisées par le Ministère de l'Education Nationale et désireux de s'informer plus amplement sur la nouvelle loi scolaire, nous vous renvoyons sur le site internet du Ministère: **www.men.lu**



Titulaires de classe

Cycle I - (Précoce)

Précoce à Steinfort
Institutrice
Éducatrices

BARTHELEMY Carole
MANGEN Anne
VAN HOVEN Carole

Précoce à Kleinbettingen

Institutrices
Éducatrice

ARNOLD Michèle / PERL Michèle
CALDERONI Tanja

Cycle I - (Préscolaire)

Classes à Steinfort

rue du Cimetière
rue du Cimetière
Steinfort-Centre sportif
Steinfort-Centre sportif

ÖZEN Sema remplacée par THILL Karin
HOFFMANN Steffi
BACKES Cynthia
HULTEN Bernadette

Classe à Hagen

WEYDERT- SCHOLER Monique

Classe à Kleinbettingen

FRIEDEN Lynn

Enseignant intervenant breveté

PERL Michèle

Intervenants

THILL Danielle, PEIFFER Béatrice

Cycles II à IV - (Primaire)

Classes à Hagen

Cycle II - 1^{ère} année
Cycle II - 2^{ème} année

RIVOLDINI Carmen
FOLSCHEID-PENNING Monique

Classes à Kleinbettingen

Cycle III - 3^{ème} année
Cycle III - 4^{ème} année

RIES-SCHAUS Carole
BACKES Josette

Cycle IV - 5^{ème} année
Cycle IV - 6^{ème} année

DIEDERICH Marie-Jeanne
GOELFF Alphonse

Classes à Steinfort

Cycle II - 1^{ère} année
Cycle II - 1^{ère} année
Cycle II - 2^{ème} année
Cycle II - 2^{ème} année

BAATZ-MANGEN Marianne
BAUSTERT Nadine
LANG Caroline
ROLLIN Nathalie

Cycle III - 3^{ème} année
Cycle III - 3^{ème} année
Cycle III - 4^{ème} année
Cycle III - 4^{ème} année

BIVER Gaby
OEHMEN Sacha
BERTEMES Serge
RAUCHS-CLEMENS Danielle

Cycle IV - 5^{ème} année
Cycle IV - 5^{ème} année
Cycle IV - 6^{ème} année
Cycle IV - 6^{ème} année

KOHNNEN Christian
ROLLINGER Jean-Paul
RAUCHS Jhang
SCHAAL Carole

Classe d'intégration

AGOSTA-KABER Danièle

Enseignants intervenants brevetés (cours d'appui)

KOMES Jackie

ROLLINGER Nathalie remplacée par LINSTER-THEIN Susy
VANDEWALLE Michèle

Enseignant intervenant breveté (Éducation physique)

BECHET Raphaël

Enseignants intervenants chargés de différentes branches

KIEFFER-MERSCH Yvette, SCHEER Patrice,
SCHNEIDER Jennifer, LINSTER-THEIN Susy

Enseignants de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfort)

ADRIAENSENS-DRUI Vanessa (Hagen/Kleinbettingen)

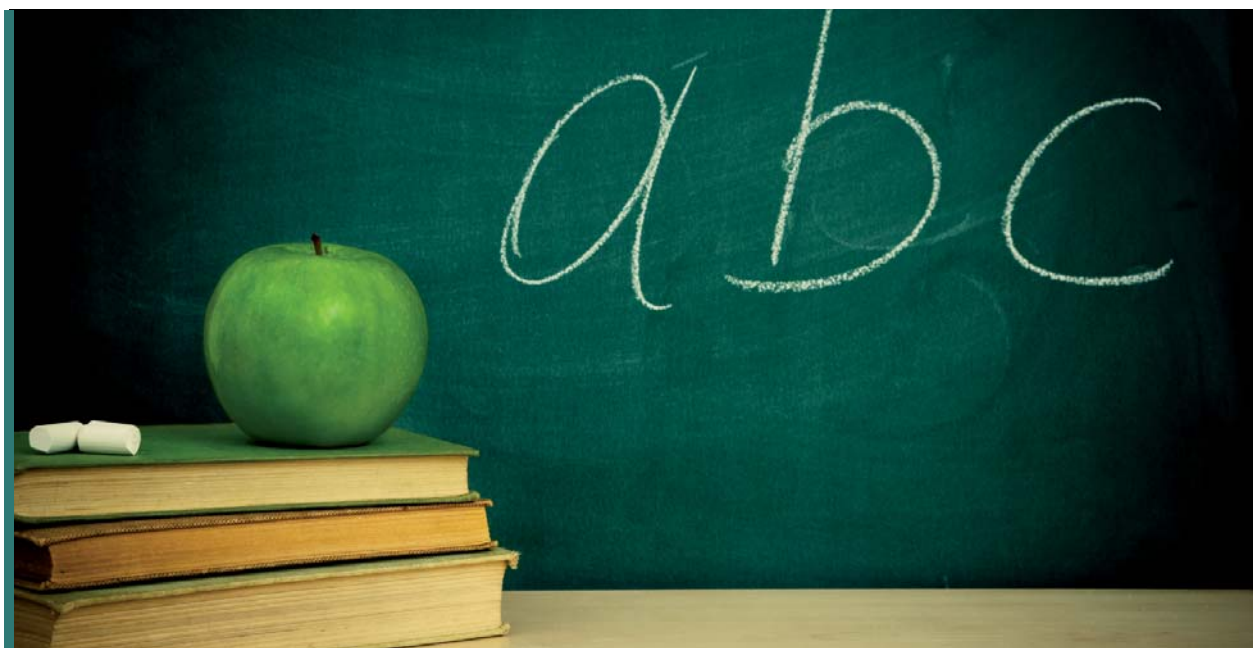
Chargés de cours de l'éducation morale et sociale

FUNK-EISCHEN Mariette (Steinfort)

KREMER Carine (Hagen/Kleinbettingen)

Enseignant intervenant (cours d'accueil)

CRAHAY Nicole



Transport scolaire 2009-2010

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

BUS				
ALLER-vers les écoles	lu-ve	lu-ve	lu-me-ve	lu-me-ve
Grass-arrêt Bus	7h40		13h40	
Kleinbettingen-école préscolaire	7h48		13h47	
Hagen-école	7h52		13h52	
Steinfort-centre sportif	7h57		13h57	
Steinfort-centre sportif		7h45		13h40
Hagen-école		7h50		13h45
Kleinbettingen-école		7h55		13h50
Hagen-école				13h55
Steinfort-centre sportif				14h00

BUS	préscolaire & primaire	préscolaire	préscolaire & primaire	primaire	primaire	préscolaire & primaire	préscolaire & primaire
RETOUR	lu-me-ve	ma-je	lu-me-ve	ma-je	ma-je	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen-école	11h52			12h37		16h02	
Hagen-école	11h57			12h42		16h07	
Steinfort-centre sportif	12h02			12h47		16h12	
Steinfort-centre sportif		11h50	11h55		12h40		16h05
Hagen-école		11h55	12h00		12h45		16h10
Kleinbettingen-école		12h00	12h05		12h50		16h15
Grass-arrêt Bus		12h08	12h13		12h58		16h23



ATTENTION: pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la piscine, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Éducation précoce (cycle I)

1. Âge d'admission

L'âge d'admission minimum au précoce est fixé, pour l'année scolaire 2009/2010, à trois ans.

2. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 12h00 les lundis à vendredis et de 14h00 à 16h00 heures les lundis, mercredis et vendredis.

Un service d'accueil fonctionnera:

- du lundi au vendredi de 7h30 à 8h00
- les mardis et jeudis de 12h00 à 12h30
- les lundis, mercredis et vendredis de 16h00 à 16h30.

3. L'Éducation précoce est facultative

L'introduction de l'éducation précoce est prévue comme offre facultative. Ainsi les familles qui le désirent et qui en ont la possibilité, pourront poursuivre l'éducation de leur enfant au sein même de la famille jusqu'à l'entrée au préscolaire.

Toutefois les parents d'élèves parlant une autre langue maternelle que le luxembourgeois à domicile sont cordialement invités à faire profiter leurs enfants de l'éducation précoce pour l'apprentissage du luxembourgeois et ceci pour améliorer fondamentalement le progrès scolaire dès la 1^{ère} année du cycle II.

Éducation préscolaire (cycle I) et l'apprentissage du luxembourgeois

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation préscolaire consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise.

Le luxembourgeois facilite l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1^{ère} année du cycle II. Pour cette raison, il est indispensable que tous les enfants aient, lors de leur entrée au cycle II, des connaissances suffisantes en luxembourgeois pour ne pas compromettre l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base qui sont déterminantes pour leurs chances de réussite scolaire.

Cette condition essentielle vaut pour tous les enfants, qu'ils soient de langue maternelle luxembourgeoise ou non. Or, si l'objectif est de donner à tous les enfants un accès équitable à l'écriture et à la lecture au moment de leur passage au cycle II, il est évident que le développement du luxembourgeois revêt une importance particulière pour les jeunes enfants de langue maternelle étrangère.



Considérant l'évolution et l'augmentation au préscolaire du nombre d'enfants ne parlant pas la langue luxembourgeoise à domicile, des cours d'appui pour l'apprentissage du luxembourgeois au préscolaire sont maintenus.

Obligation scolaire pour l'éducation préscolaire (cycle I)

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.



L'administration communale informe les parents du début de l'obligation scolaire de leur enfant et l'inscrit d'office dans une école primaire dans le ressort scolaire de leur domicile. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1^{er} mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire solariser leur enfant.

Effectifs de classes

Si, conformément au règlement, à la rentrée scolaire, la différence entre les effectifs de 2 classes parallèles de même niveau est supérieure à 3, et à défaut de candidatures pour un transfert volontaire, il sera procédé à un tirage au sort le premier jour de classe, et cela sur la base des listes établies par l'administration communale.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances d'été.

Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2009/2010.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

Natation et éducation physique

Tous les élèves de l'enseignement primaire suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive une autre classe.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours d'éducation physique vous prient de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

Absences

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion des parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant.



Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne plus accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Pas de portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribuera une fiche médicale à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

Votre enfant est en 6^e année d'études:

Quelles sont les modalités du passage du primaire au postprimaire?

L'avis d'orientation est émis sur la base des 4 critères suivants:

- les notes des bulletins de la sixième année d'études primaires,
- les résultats à une série d'épreuves standardisées organisées dans le courant du premier et deuxième trimestre de la sixième année d'études primaires.
- l'avis des parents
- l'avis de l'instituteur ou de l'institutrice titulaire de la 6^e année d'études primaires concernant les comportements d'apprentissage de l'élève.

Aide aux devoirs à domicile

A partir de l'année scolaire 2009/2010, l'équipe pédagogique de l'école (en collaboration avec la Maison Relais), décidera de l'inscription éventuelle des élèves aux aides aux devoirs à domicile avec l'accord des parents. Les enfants qui n'auront besoin que d'un accueil devront être inscrits à la Maison Relais.

Rentrée des classes 2009-2010

L'année scolaire 2009/2010 commencera le mardi 15 septembre 2009 à 8 heures. Les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe. **Tous les élèves seront congédiés à 9.45 heures.**

A partir du mercredi 16 septembre 2009, l'horaire normal des cours 2009/2010 commencera.

Horaires scolaires 2009-2010

Les horaires scolaires resteront inchangés.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Horaires des classes préscolaires

Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.

Attention, pour des raisons de transport scolaire, les cours de l'éducation préscolaire dans les classes de la piscine commenceront le matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.





Mobilier scolaire



(photo d'une des salles de classe aménagée par ledit mobilier)

Depuis trois ans, la commune de Steinfort a renouvelé le mobilier scolaire dans les écoles préscolaires et primaires. L'ancien mobilier a été stocké dans différents locaux de la commune, afin d'envoyer le tout, par l'intermédiaire de la Société des Convois Humanitaires pour les Enfants de la Hongrie, dans la région de Nyirmada à environ 80 km de la Capitale Budapest (Hongrie).

Ci-joint la lettre de remerciement envoyée par le conseil communal de la région à Monsieur Louis Granicz, coordinateur de cet envoi:

« Localité cantonale de Nyirmada
De la part du bourgmestre

Cher Monsieur Granocz Louis,

Au nom du conseil communal de Nyirmada (Hongrie), nous vous demandons de remercier la commune de Steinfort pour le mobilier scolaire, à savoir, bancs, chaises et tableaux, envoyé par l'intermédiaire de la l'association des convois humanitaires pour les enfants de la Hongrie.

Ce mobilier va beaucoup revaloriser notre infrastructure scolaire et a fait beaucoup de plaisir non seulement à nos élèves, mais aussi à nos pédagogues.

Pour tous ceux qui ont aidé à réaliser cet envoi et surtout à la commune, qui nous a fait cadeau de ce mobilier, encore une fois un grand merci.

Le bourgmestre de Nyirmada,
Kala Béla»

Nyirmada Nagyközség
Polgármesteri Hivatala
4564 Nyirmada, Ady E. út 16.
Telefon: 45/492-100
Adószám: 15405195-2-15

1541-2/2008.

Tárgy: Köszönő levél.

Les Convois Humanitaires Pour
Les Enfants De La Hongrie

A.S.B.L. L-8814 BIGONVILLE
Rue Principale 33,
Luxembourg

Tisztelt Gránicz Lajos Úr!

Nyirmada Nagyközség Önkormányzata nevében tisztelettel megköszönöm a közreműködésével részünkre eljuttatott ajándékokat.
Az ajándékba kapott bútorok, székek, asztalok, szekrények ágyak, jelentősen növelték oktatási intézményeink, az általános iskola és óvoda felszereltségének színvonalát. A bútorokkal valamint a felnőtt és gyermek ruhaneművel nagy örömet szereztek gyermekeknek, tanulóknak és pedagógusoknak egyaránt.

A szállítmány fuvarköltségét 600 Eurót átutaltuk az Ön folyószámlájára.

Nyirmada, 2008. december 1.

Segítő közreműködését ismételten
megköszönve tisztelettel:

Kálman Béla
polgármester

Effectifs de classes

Elèves fréquentant le CYCLE I (1^{ère} année préscolaire)

Steinfort

Mme BACKES Cynthia

Centre sportif (rue de Hagen): BERENS Camille, CARRÉ Nathan, MARGUE Louise, MIDDELKOOP Olivier, NICLOU Noah, VILLODO Oscar, ZWICK Julie.

Mme HULTEN Bernadette

Centre sportif (rue de Hagen): BRAAS Elisabeth, DE HAAN Lucas, LOPES CARVALHO Philippe, OURTH Sam, STAUDT Bianca.

Mme ÖZEN Sema (remplacée par THILL Karin)

Rue du cimetière: BERTANIER Iana, COELHO Jean, MOREIRA Okan, PINTO Micael, ROTOLO Marina, SCHLEY Alexandre, RAMANITRA Ashley.

Mme HOFFMANN Steffi

Rue du cimetière: HENRIQUEZ Béatriz, HOLTZ Satya, LOPES Bruno, MERGEN Lou, WAMPACH Lori.

Hagen

Mme WEYDERT-SCHOLER Monique

ANNET Aurélien, BEHEYDT Alex, DONVEN Pit, GOMES MONTEIRO Edson, RIBEIRO Eléa, ZHONG Yohan.

Kleinbettingen

Mme FRIEDEN Lynn

BIVER Lou, BODSON Lilly, KAUFMANN Mathilda, PARMENTIER Lucie, RAMOS Misael, SOSNOWSKI Camille, WEIBEL Svenja, WEICHERDING Félix.

Elèves fréquentant le CYCLE II (1^{ère} année d'études primaires)

Steinfort

Mme BAATZ-MANGEN Marianne

CAMAIONI Mika, HILD Maïté, HOLTZ Noah, KARGER Ben, MURIC Rijalda, PINHAL DOS SANTOS Samuel, PINTO JESUS Frédéric, RIES Shayanne, ROTOLO Angelica, SCHLEY Nicolas, SILVA CLARO Inês, STAGGS Lewis, STEFFEN Roy, TREIS Sam, VOGEL Benjamin.

Mme BAUSTERT Nadine

BASTOS SOMOES Francisco Antonio, BRUYÈRE Carla, BRUYÈRE Carla, CARDELLINI Valentina, CORTILD Laura, ERPELDING Noémie, ERPELDING Julie, LEJOUR Julia, MARQUES Béatriz, MORGADO MARTINS Tiago Alexandre, NEU Anaïs, SCHOLTES Mike, SCHONKERT Pit, WAMPACH Lenja, WINANDY Samantha.

Hagen

Mme RIVOLDINI Carmen

ANNET Baptiste, AZEVEDO Joe, BARREIRA FERNANDES Catarina, CARVALHO Laura, CRAVO DA COSTA Kevin, DOCK Zoé, DONDELINGER Liv, DUTKIEWICZ Eleonor, FERIGO Nora, IFINIS Aidan Soultan, JACOBY Marc, KAUFMANN Jan, NOËL Charline, RIBEIRO Yola, SARAIVA PARDELA Nadia, STRAUS Jana, TOUSSAINT Nicolas.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances d'été.



Vacances et congés scolaires 2009-2010

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2009 et finit le jeudi 15 juillet 2010.

Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	samedi 31 octobre 2009	dimanche 8 novembre 2009
Vacances de Noël	samedi 19 décembre 2009	dimanche 3 janvier 2010
Congé de Carnaval	samedi 13 février 2010	dimanche 21 février 2010
Vacances de Pâques	samedi 27 mars 2010	dimanche 11 avril 2010
Congé de la Pentecôte	samedi 22 mai 2010	dimanche 30 mai 2010
Vacances d'été	vendredi 16 juillet 2010	mardi 14 septembre 2010

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
Fête du Travail	samedi 1 ^{er} mai 2010
Pèlerinage à N-Dame de Luxembourg	vendredi 30 avril 2010
Ascension	jeudi 13 mai 2010
Fête nationale	mercredi 23 juin 2010

Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 30 avril 2010.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vu la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1^{ère} communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 2 mai 2010, les classes de la 3^e année d'études chômeront pendant la matinée du lendemain de la 1^{ère} communion.

L'année scolaire 2010/2011

L'année scolaire commence le mercredi 15 septembre 2010 et finit le vendredi 15 juillet 2011.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 30 octobre 2010 et finit le dimanche 7 novembre 2010.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 18 décembre 2010 et finissent le dimanche 2 janvier 2011.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 19 février 2011 et finit le dimanche 27 février 2011.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 9 avril 2011 et finissent le lundi 25 avril 2011.
5. Jour férié légal: le dimanche 1er mai 2011.
6. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 28 mai 2011 et finit le dimanche 5 juin 2011.
7. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 2 juin 2011.
8. Jours de congé pour la Pentecôte: les lundi 13 juin et mardi 14 juin 2011.
9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le jeudi 23 juin 2011.
10. Les vacances d'été commencent le samedi 16 juillet 2011 et finissent le mercredi 14 septembre 2011.



Communication de l'Association des Parents d'Élèves de la Commune de Steinfurt:

La nouvelle Ecole fondamentale et le rôle des parents comme partenaires de l'école*



Par trois textes de loi votés le 6 février 2009, la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire a été adaptée aux besoins de la société moderne.

Sous l'empire de l'ancienne loi, une bonne collaboration entre familles et école constituait un élément précieux du succès scolaire des enfants. Dans beaucoup d'écoles, telles celles de notre commune, la collaboration entre instituteurs, institutrices et parents des élèves fonctionnait déjà très bien et donnait lieu à une satisfaction plus ou moins générale. Il existait aussi dans la plupart des communes des associations de parents d'élèves dont beaucoup se sont regroupées en association nationale, la FAPEL, tel le cas de notre association de parents d'élèves.

Cependant, l'ancienne loi scolaire ne mentionnait pas la place des parents d'élèves dans le fonctionnement de l'école et la nouvelle loi portant organisation de l'école fondamentale vient de prévoir des dispositions pour institutionnaliser ce partenariat qui confère aux parents des droits et des obligations.

Les Changements majeurs se résument comme suit:

1. Droits des parents:

- Droit d'être informé et écouté

Le premier de vos droits consiste à être informé directement et régulièrement du développement scolaire de votre enfant lors de rencontres individuelles avec son institutrice/instituteur. Ces entretiens sont fixés à des horaires qui tiennent compte des contraintes des parents exerçant une activité professionnelle.

Ces entrevues sont très précieuses, car elles vous permettent d'avoir un échange avec l'instituteur/institutrice sur les progrès réalisés par votre enfant, s'il est en avance ou en retard par rapport aux objectifs du socle de compétence, son bien-être, vos responsabilités et celles de l'école.

Ce système était déjà mis en pratique par la plupart des enseignants de notre commune, de sorte que ce « changement » peut vous paraître minime.

- Droit de participer à l'élaboration du plan de réussite scolaire

Les parents participent dorénavant activement au niveau de la commission scolaire par l'intermédiaire de leurs représentants.

Ils élisent à ces fins des représentants qui se concertent avec le comité d'école et donnent leurs avis sur le plan de réussite scolaire et sur l'organisation scolaire. Ils font des propositions sur la vie d'école.

Les parents sont aussi représentés par leurs représentants dans la commission scolaire communale qui s'occupe de l'organisation des écoles et dans la commission scolaire nationale qui peut faire des propositions au ministre sur tout ce qui touche à l'enseignement fondamental.

2. Devoir des parents:

- Devoir de répondre aux invitations et de participer aux réunions et entrevues

3. Représentants des parents d'élèves:

En automne, les parents élisent au moins deux représentants qui se concertent avec le comité d'école (représentants d'institutrices/instituteurs). Ce comité d'école aura pour mission de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix de matériel didactique et de collaborer avec les représentants des parents d'élèves.

Le président du comité d'école, Monsieur Christian KOHNEN procédera donc en automne à un appel de candidature pour l'élection des représentants des parents des élèves scolarisés à ce moment dans une des écoles de la commune de Steinfurt.

L'association des parents d'élèves de la commune de Steinfurt invite tous les parents de se mobiliser et d'être présents lors de cette élection. Au préalable, le rôle, les droits et les devoirs des représentants des parents seront expliqués davantage afin de permettre aux parents intéressés de poser en connaissance de cause leur candidature pour pouvoir être élus comme représentant des parents.

Si, pour des raisons de parité au niveau des intervenants de la commission scolaire, les représentants des parents ne pourront être qu'au nombre de deux, il a néanmoins été retenu que, dans un souci de représentation de la communauté scolaire des différents sites de la commune de Steinfurt, quatre parents pourront être élus pour se concerter au quotidien et se faire le relais entre tous les parents d'élèves de notre commune et les deux représentants officiels.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt que vous ne manquerez certainement pas de porter à notre communauté scolaire.

Le comité des parents d'élèves de la commune de Steinfurt

Contacts:

SCHMIT Fernande: 39 71 56
THEIS Corinne : 39 55 12
WAMPACH Joëlle: 621 25 11 13
HILD Nathalie: 691 67 28 22

* Sources:

- Doc. Parl. N°5759/00 : Exposé des motifs
- Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 ayant pour objet de déterminer
 1. les modalités d'élection des représentants des parents d'élèves à l'école et à la commission scolaire communale
 2. les modalités d'élection des représentants du personnel des écoles à la commission scolaire communale
 3. l'organisation et le fonctionnement de la commission scolaire communale, chapitre I
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle : Brochure : Réussir l'école, page 4